



COHERAN

## CONFERENCE COHERAN

### Procès-verbal de la séance du mercredi 7 mai 2014 à 19h30 Mairie d'Anières

---

#### Présent(e)s :

<b>Corsier :</b>	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Catherine FERRO	Adjointe
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Christophe DEVENOGE	
	M. Jean-Noël DUCREST	(Rempl.)
	Mme Monika RELLSTAB	
	M. Xavier STEINER	
<b>Hermance :</b>	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Administratrice
	Mme Suzanne TSCHOPP	Administratrice
	Mme Christiane FAVRE	Administratrice
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
<b>Anières :</b>	M. Patrick ASCHERI	Maire
	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Serge SERAFIN	Adjoint
	M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
	M. Christian HALLER	
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale
<b><u>Excusé(e)s :</u></b>	M. Jean-Jacques GOLAY	(Corsier)
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale (Corsier)
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale (Hermance)
	M. Christophe DEVENOGE	(Anières)
	M. Philippe GAILLARD	(Anières)

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du jeudi 27 février 2014.
2. Communications diverses.
3. Site internet CoHerAn. Avancement du dossier.
4. Rapport de la commission intercommunale « Sport ». Séance du mercredi 12 mars 2014. M. Serge SERAFIN – Président.
5. Rapport de la commission intercommunale « Voirie ». Séance du jeudi 20 mars 2014. M. Pierre CHOLLET – Président.
6. Rapport de la commission intercommunale « Environnement ». Séance du jeudi 27 mars 2014. M. Bertrand PICTET – Président.

7. Rapport de la commission intercommunale « Culture ». Séance du mercredi 7 mai 2014. Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO – Présidente.
8. Fixation de la date de la prochaine séance.
9. Questions et propositions éventuelles.

M. Patrick ASCHERI ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du jeudi 27 février 2014.**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 27 février est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

**2. Communications diverses.**

M. Patrick ASCHERI souhaite la bienvenue à Mme Christiane FAVRE, Administratrice déléguée par le Conseil d'Etat à Hermance.

**3. Site internet CoHerAn. Avancement du dossier.**

M. Patrick ASCHERI annonce que le site CoHerAn sera opérationnel fin mai 2014. Un lien sera fait avec CMNet pour que les Conseillers municipaux des 3 communes puissent avoir accès à toutes les informations.

**4. Rapport de la commission intercommunale « Sport ». Séance du mercredi 12 mars 2014. M. Serge SERAFIN – Président.**

M. Serge SERAFIN rappelle que la commission a décidé de confier l'étude financière liée aux coûts d'investissement et d'exploitation à la Société BDO.

A l'unanimité les membres de la commission ont voté favorablement le budget de cette étude à raison de 1/3 par commune.

M. Serge SERAFIN donne des compléments d'information sur ce dossier. En ce qui concerne le déclassement, la Mairie a reçu un courrier du Département du Service de l'Agriculture en octobre 2013, donnant un préavis favorable sous 3 conditions :

- Démontrer la justification du besoin (Urbaplan complète son dossier).
- Mettre en surface d'assolement les terrains des Tattes (Hermance) et de l'Astural (Chevrens). M. Serge SERAFIN a reçu l'accord des deux propriétaires.
- Une confirmation écrite que les entités publiques (les 3 communes) soutiennent le projet. Un courrier a été préparé, lequel sera signé à l'issue de la séance par M. Patrick ASCHERI, Maire, M. Bertrand PICTET, Maire, et Mme Suzanne TSCHOPP, Administratrice.

M. Serge SERAFIN rappelle également que le Plan directeur cantonal a été approuvé par le Grand Conseil en septembre dernier, mais qu'il doit encore être accepté par la Confédération. Or, la Confédération a déjà émis des remarques auprès du Canton de Genève concernant les surfaces d'assolement en zones agricoles, relevant que les surfaces de compensations ne sont pas respectées. Il est question que la Confédération envisage un moratoire pour une durée de 5 ans ou plus.

Il faut savoir que le Chemin des Ambys n'est pas inscrit dans le Plan directeur cantonal comme une surface à déclasser.

Les surfaces sujettes à une demande de déclassement, lorsqu'elles dépassent 30'000m<sup>2</sup>, sont de la compétence de la Confédération. Pour une surface inférieure, le Canton peut faire sienne la décision.

Les 3 terrains de foot égalent à 27'000m<sup>2</sup>. Les terrains de foot et de rugby assemblés représentent 42'000m<sup>2</sup>.

Malgré tout, il est important de continuer à travailler sur ce dossier.

Les différents sujets évoqués seront vus en commission.

En ce qui concerne le mandat confié à BDO, si l'étude ne concerne que le foot (sans le rugby), celle-ci aura un coût de CHF 18'000.- HT, soit CHF 6'000.- HT par commune.

**5. Rapport de la commission intercommunale « Voirie ». Séance du 20 mars 2014. M. Pierre CHOLLET – Président.**

M. Pierre CHOLLET annonce que la commission a étudié l'offre de BDO consacrée à une analyse des conditions de réunification des services de voirie des communes de CoHerAn.

A l'unanimité, les membres de la commission ont validé cette étude et accepté de répartir son coût arrondi à CHF 60'000.- en 2 parties avec un socle commun de CHF 30'000.- réparti 1/3 par commune et le solde de CHF 30'000.- au prorata du nombre d'habitants.

A ce jour, les Conseils municipaux d'Anières et d'Hermance ont voté favorablement cette décision.

M. Bertrand PICTET informe que la commune de Corsier a un règlement interne qui demande que 3 devis soient présentés dès lors que les dépenses dépassent CHF 7'500.-

La question est de savoir si un sujet « CoHerAn » est soumis à cette même règle.

M. Xavier STEINER propose que la commune de Corsier élabore une clause dans son règlement pour des cas spéciaux. Les dossiers CoHerAn devraient pouvoir bénéficier d'une dérogation.

M. Patrick ASCHERI rappelle que dans le cas du fonctionnement des marchés publics, il existe des exceptions. Il n'y a pas beaucoup d'entreprises aptes à répondre à un cahier des charges concernant une fusion de communes, ou du travail fusionné des communes. L'entreprise BDO a une connaissance liée aux affaires intercommunales.

Il faut, pour le cas présent, faire une pesée des intérêts.

Pour M. Serge SERAFIN, il convient de respecter le règlement interne de la commune de Corsier. L'autonomie communale est entière et la commune a le droit le plus strict de demander trois offres. Cependant il existe des clauses dans les marchés publics qui permettent de passer outre la règle de plusieurs offres comparatives. Il s'agit d'une question de proportionnalité.

La question du timing est alors évoquée. M. Serge SERAFIN a besoin d'avoir des outils pour défendre le projet cet automne devant le Grand-Conseil, à la fois sur le plan financier, sur la crédibilité d'investissement des communes, sur la pérennité et les capacités des clubs à assumer le dossier, etc. Même si la commune de Corsier n'a pas voté le crédit d'étude avant l'été, il faut avancer.

M. Patrick ASCHERI précise qu'il ne peut pas engager financièrement la commune d'Anières pour se substituer à la commune de Corsier.

M. Philippe TAGLIABUE demande à ce que l'étude soit faite pour l'intégralité du projet, soit avec le rugby. En outre, M. le Conseiller demande ce qu'il en est de l'étude sur la voirie intercommunale.

M. Bertrand PICTET annonce qu'il fera mention des dérogations possibles auprès de Conseillers municipaux de Corsier pour débloquer ces crédits. Cependant, M. le Maire demande à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas pour que les règles internes à la commune puissent être respectées.

M. Patrick ASCHERI remercie l'Exécutif de Corsier pour cette déclaration.

M. Christian HALLER rappelle qu'il avait été dit lors de la création de l'entité CoHerAn que les projets pouvaient être soutenus et étudiés par 2 communes.

Il est relevé que dans le cas du centre sportif destiné à recevoir en tous les cas le FC CoHerAn, il ne serait pas logique que seules 2 communes travaillent sur le projet.

M. Bertrand PICTET redit qu'il fera tout son possible pour faire voter les crédits d'étude pour le centre sportif et pour la voirie intercommunale.

**6. Rapport de la commission intercommunale « Environnement ». Séance du jeudi 27 mars 2014. M. Bertrand PICTET – Président.**

*Containers à déchets verts 100% recyclables.*

M. Bertrand PICTET informe que la commission a reçu M. Pierre-A. GRELLY, lequel a présenté un projet de réassort des containers à déchets verts avec un modèle 100% recyclable réalisé avec un plastique végétal issu de la canne à sucre.

Les membres de la commission ont demandé de plus amples information sur ce nouveau produit proposé par la société GRELLOR avant de défendre ce projet qui pourrait être étendu aux communes Arve et Lac.

*Environnement – Développement durable. Journée d'information.*

La manifestation, initialement prévue le 24 mai est reportée au 27 septembre 2014 à Corsier. Elle sera étendue à CoHerAn & Co.

Les SIG garantissent une prestation importante lors de cette journée.

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO regrette que le Fun Run, manifestation CoHerAn, ait lieu le même week-end.

**7. Rapport de la commission intercommunale « Culture ». Séance du mercredi 7 mai 2014. Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO – Présidente.**

*Projet « Eveil acoustique pour les enfants »*

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO informe que la commission a reçu Mme Olivia PECCOUD venue présenter son projet pour tisser un lien entre la musique et les enfants.

Une présentation plus détaillée du concept est prévue en septembre prochain.

Le projet n'aura pas lieu avant septembre 2015 pour des raisons budgétaires.

*1<sup>er</sup> août 2016*

Après consultation des sociétés dans les 3 communes, l'idée d'un 1<sup>er</sup> août commun n'a pas suscité un très grand enthousiasme, mais peut être envisagé. Une feuille de route sera adressée à toutes les associations communales des 3 communes afin de définir, dès janvier 2015, un concept plus précis.

Le lieu de la manifestation n'a pas été décidé.

M. Philippe TAGLIABUE demande si les caractéristiques de la fête ont été déterminées, en plus de savoir quelles sociétés communales seront présentes

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO répond que, comme dit précédemment, le choix d'un concept sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

M. Patrick ASCHERI précise que des sociétés doivent encore être convaincues. Jusqu'à ce jour, il n'était pas certain que le projet subsiste. La commission s'attendait à un veto de certaines sociétés.

## **8. Fixation de la date de la prochaine séance.**

- ✚ La prochaine séance du groupement intercommunal CoHerAn est fixée au mercredi 8 octobre 2014 à 19h30

## **9. Questions et propositions éventuelles.**

### *Hermance Région Rugby Club*

Mme Joëlle MARTIN WIDMER fait état d'un courrier du HRRC daté du 27 mars 2014.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la séance des Exécutifs CoHerAn fixée au 22 mai.

M. Philippe TAGLIABUE demande qu'un accusé de réception soit adressé au club sportif, mentionnant que l'objet sera traité courant mai.

### *Urbanisme & projets*

M. Philippe TAGLIABUE fait référence au service "Urbanisme & projets" de la Mairie d'Anières et demande si, à l'avenir, les communes de Corsier et Hermance ne pourraient pas bénéficier de sa compétence.

M. Patrick ASCHERI répond que lors de l'engagement de l'actuelle responsable, les communes d'Hermance et de Corsier n'avaient pas manifesté leur intérêt pour prendre un pourcentage de son temps de travail.

Toutefois, M. Patrick ASCHERI souligne rester ouvert à la possibilité d'un éventuel contrat de prestations avec les communes de Corsier et d'Hermance et les ressources à disposition à Anières.

### *Fun Run CoHerAn*

Mme Catherine FERRO précise que le Fun Run aura lieu le 28 septembre 2014 et que cette manifestation sera ouverte à Collonge-Bellerive.

\* \* \*

En l'absence d'autres divers, M. Patrick ASCHERI lève la séance à 20h30.

*Procès-verbaliste : Sylvie BIFFIGER-LIBOIS*